

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 15/16: Tunnel de Serrières

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET
D'ARCHITECTURE PAYSAGERE A UN DEGRE
EN PROCEDURE OUVERTE

**ENSEMBLE MIXTE DE LOGEMENTS,
DE LOCAUX COMMERCIAUX
ET DE LOCAUX DE SERVICE
QUARTIER « SOUS-LE-BOURG », AIGLE**

Maîtres d'ouvrages :

SOCIETE LE CENTRE, AIGLE
COOPERATIVE CITE-DERRIERE, LAUSANNE

Coordinateur :

COMMUNE D'AIGLE

Objet du concours :

Surfaces déterminantes : terrain parcelles 233, 246, 247, 248, 249 11 248 m² ; plancher 13 498/14 288 m², dont 122 logements 12 160 m², commerces/services 1338/2128 m². Parking souterrain : 198/228 voitures et 20 motos. Coût de l'ensemble des ouvrages estimé à CHF 28 000 000.- HT.

Conditions de participation :

Groupes formés obligatoirement d'un(e) architecte (ou d'un groupement d'architectes), pilote du groupe, et d'un(e) architecte paysagiste (ou d'un groupement d'architectes paysagistes) établis en Suisse, diplômés EPF/IAUG/AM/HES/ETS ou inscrits au REG A/B ou équivalent pour les architectes, diplômés HES/ETS ou inscrits au REG B ou membres FSAP ou équivalent pour les architectes paysagistes.

Composition du jury :

Président : Blaise Ph. Junod, architecte ;

Membres non professionnels : Frédéric Borloz, syndic d'Aigle, Joseph Devaud, municipal d'Aigle, Philippe Diesbach, président Cité-Derrière, Jean-Jacques Gippa, copropriétaire Le Centre ;

Membres professionnels : Jean-Jacques Borgeaud, architecte paysagiste, Bassel Farra, architecte, Philippe Meier, architecte, Jean-Marc Vallotton, architecte urbaniste ;

Suppléants non professionnels : Pascal Dunand, membre Cité-Derrière, Marie-Luce Duroux, municipale d'Aigle, Daniel Girardin, municipal d'Aigle, Peter Herrmann, copropriétaire Le Centre ;

Suppléants professionnels : Eric Deladoey, architecte, Antoine Graf, architecte, François-Joseph Z'Graggen, architecte ;

Spécialistes-conseils : Michèle Antipas, architecte Etat de Vaud, Edgard Dezuari, urbaniste Etat de Vaud, Francis Kaehr, chef du service urbanisme d'Aigle, Isabelle Ramel, architecte urbaniste.

Programme du concours :

Conforme au règlement SIA 142 / 2009, accessible sur le site Internet www.aigle.ch

Inscription : sur formule ad hoc téléchargeable, du 25 juin au 10 septembre 2010 (délai d'ordre), finance d'inscription CHF 325.-.

Délai d'envoi des projets : 12 novembre 2010.

Délai de remise des maquettes : 24 novembre 2010.

Somme globale des prix : CHF 190'000 HT.

Mandats mis au concours :

Mandat d'architecte et mandat d'architecte paysagiste pour l'étude et la réalisation des ouvrages ; prestations ordinaires selon règlements SIA 102/2003 et SIA 105/2005 : au minimum 60%.

Confiance



Le système CEC™ utilise une technique brevetée.

L'assainissement de conduites est une affaire de confiance. Nous en prenons soin depuis plus de 20 ans.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit dans la durée. En qualité de spécialiste de l'assainissement de conduites d'eau et de chauffage, Inter Protection SA agit au cœur d'un système sensible. Nous utilisons un procédé homologué au niveau international garantissant une protection à long terme. Pour en savoir davantage : www.interprotection.ch.



Certifié ISO 9001:2000

Inter Protection SA
Cugy, tél. +41 (0)21 731 17 21
Berne, tél. +41 (0)31 333 04 34
info@interprotection.ch
www.interprotection.ch

IP Inter Protection
Technology
Système CEC™
Assainissement de conduites